

CHARTRE DE QUALITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

Entre les soussignés :

REFLET TRADUCTIONS, représentée par M. Fidèle HODONOU, en qualité de Directeur, dont le siège est situé à Marmande, immatriculée sous le numéro SIRET 94212671500013, ci-après dénommée "l'Agence",

Et :

M / Mme.....,
né(e) le....., exerçant en qualité de (traducteur / traductrice / écrivain public) , sous le numéro SIRET , domicilié(e) à.....
....., ci-après dénommé(e) "le Prestataire",

Ou, si vous êtes une agence de traduction ou d'assistance en écriture :

M / Mme ,
né(e) le....., exerçant en qualité de (votre fonction)
..... de (nom de votre entreprise)
.....
sous le numéro SIRET , domicilié(e) à
....., ci-après dénommé(e) "le Prestataire",

Il a été convenu ce qui suit :

1. Préambule

La présente Charte définit les principes de qualité, de confidentialité et de déontologie que le Prestataire s'engage à respecter dans le cadre de sa collaboration avec l'Agence.

Elle s'applique à l'ensemble des prestations de services de l'Agence : traduction, révision, relecture, post-édition, localisation, transcription, assistance en écriture ou tout autre service linguistique confié par l'Agence.

2. Engagements en matière de qualité

2.1 Exactitude et fidélité

- Traduire exclusivement vers sa langue maternelle.
- Livrer des traductions fidèles au contenu et au ton du texte source, sans ajout ni omission, dans un style clair, fluide et adapté au domaine concerné.
- Employer une terminologie cohérente et conforme aux usages du domaine concerné ou aux glossaires fournis.
- Utiliser des sources fiables et actualisées.
- Relire systématiquement ses traductions avant livraison afin de corriger toute erreur orthographique, linguistique, typographique ou terminologique.

2.2 Compétence et spécialisation

- Accepter uniquement les projets correspondant à ses domaines de compétence.
- Se spécialiser dans un ou plusieurs secteurs d'activité selon sa formation et son expérience.

2.3 Outils professionnels

- Utiliser les outils de Traduction Assistée par Ordinateur recommandés.
- Respecter les formats et instructions techniques propres à chaque projet.

2.4 Révision et contrôle qualité

- Relire systématiquement tout document avant livraison.
- Appliquer les consignes spécifiques transmises par l'Agence.
- Signaler toute erreur ou incohérence détectée dans le texte source.

2.5 Respect des délais

- Accepter un projet uniquement s'il est en mesure de respecter le délai de livraison imparti.
 - Livrer les travaux dans les délais convenus.
 - Informer l'Agence en cas d'empêchement ou de retard prévisible, et proposer une solution de remplacement si possible.
-

3. Engagements en matière de confidentialité

3.1 Confidentialité absolue

- Traiter tous les fichiers, données, informations et échanges comme strictement confidentiels.
- Ne pas divulguer ni utiliser à des fins personnelles le contenu transmis.
- Ne jamais transmettre à un tiers, sans l'autorisation écrite de l'Agence, tout ou partie d'un projet.

3.2 Sécurité des données

- Protéger les documents contre toute perte, accès non autorisé ou usage frauduleux.
- Éviter le stockage sur des services non sécurisés ou publics.

3.3 Transmission sécurisée

- Utiliser des moyens de communication sécurisés.
-

4. Éthique professionnelle

- Travailler personnellement sur les projets confiés, sans sous-traitance non autorisée.
 - Représenter l'Agence avec professionnalisme et respecter sa réputation.
 - Ne pas contacter ou démarcher les clients finaux de l'Agence.
 - S'abstenir de tout plagiat, usage abusif de traductions automatiques non révisées, ou recours à des outils inappropriés sans validation de l'Agence.
-

5. Relation avec l'Agence

- Maintenir une communication claire, courtoise et professionnelle avec l'Agence.
 - Respecter les instructions spécifiques fournies pour chaque projet.
 - Accepter une démarche de contrôle qualité (relecture, feedback, correction) et mettre en œuvre les recommandations de l'Agence.
-

6. Sanctions et résiliation

Tout manquement grave ou répété aux engagements énoncés dans cette Charte pourra entraîner :

- la suspension temporaire de la collaboration,

- la rupture unilatérale et immédiate du partenariat par l'Agence,
- le non-paiement de prestations jugées non conformes, en cas de refus de correction.

7. Dispositions finales

Cette Charte n'a pas de valeur contractuelle en elle-même, mais constitue un engagement moral et professionnel du Prestataire vis-à-vis de l'Agence. Elle peut être actualisée par l'Agence, avec notification au Prestataire.

8. Durée et portée

La présente Charte entre en vigueur à la date de signature par le prestataire. Les engagements de confidentialité restent valables pendant une période de 5 ans après la fin de la collaboration.

9. Acceptation

En signant la présente Charte, le Prestataire reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à : Marmande

Le :

Nom du Prestataire :

Fonction :

Signature :

Pour l'Agence REFLET TRADUCTIONS

Nom : Fidèle HODONOU

Fonction : Directeur

Signature :